



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mercredi 24 juin 2026 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 17 juin 2026.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme FAULE, M. ALCALDE, Mme DUQUE, M. RIVIERE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, M. TAUPENOT, Mme DIMPRE, M. GIRAULT, Mme LEBON, M. GUENOT, Mme DABET, M. DAMAR, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. BARIEZ, Mme LAMY, M. JEANNOT, M. GELOT, Mme CROUIN, M. GUIHO, M. MECHIN et Mme COTTON.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme MEFTAH et M. DAPOIGNY avaient respectivement donné procuration à Mme FAULE et à M. RIVIERE.

Était absent : M. Riant.

Secrétaire de séance : M. Michaël BARIEZ.

D 2026-104 : REGIE DE RECETTES MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE ROMAIN ROLLAND : TARIFS DE LIVRES

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la délibération de création de la régie de recettes au Musée d'art et d'histoire Romain Rolland,
Vu l'avis de la Commission des finances en date du 16 juin 2026,
Considérant la nécessité de modifier des tarifs pour la boutique pour les vendre au prix public

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DECIDE** de vendre le livre de Romain Rolland, *Au-dessus de la mêlée*, des éditions Payot & Rivages, au prix de 8,70 € ;
- **DECIDE** de vendre le livre de Bernard Duchatelet, *Romain Rolland tel qu'en lui-même*, des éditions Albin Michel, au prix de 23,20 €.
- **ACCEPTE** d'intégrer ces tarifs à la régie de recettes du Musée d'Art et d'Histoire Romain Rolland.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations,
Le Maire,

